

Non à l'expulsion de Salah Hamouri de Jérusalem !

7 juillet 2021



30.06.2021

AYALET SHAKED DEMANDE L'EXPULSION DE SALAH HAMOURI

La ministre de l'Intérieur israélienne a annoncé sur les réseaux sociaux avoir signé la révocation du titre de résidence à Jérusalem de Salah Hamouri.

Ceci entraînerait une expulsion définitive et l'impossibilité pour Salah de vivre à Jérusalem mais également en Palestine : l'exil total.

La décision doit maintenant être examinée par le ministre de la justice et le procureur général.

**Assez de cet acharnement !
Interpelez les autorités françaises !**

La France a dit son opposition à cette mesure. Elle doit désormais agir avec détermination pour stopper cette décision et garantir les droits fondamentaux de notre concitoyen !

Comité de soutien à Salah Hamouri
Avocat franco-palestinien

Libertepoursalah@gmail.com [f /freesalahhamouri](https://www.facebook.com/freesalahhamouri) [@liberezsalah](https://twitter.com/liberezsalah) [i liberezsalah](https://www.instagram.com/liberezsalah)

Communiqué du Comité Liberté pour Salah Hamouri

Le 30 juin 2021, la ministre de l'Intérieur israélienne a annoncé sur les réseaux sociaux avoir signé la révocation du titre de résidence à Jérusalem de Salah Hamouri.

Cette décision de l'actuelle ministre de l'Intérieur israélienne met à exécution ce que son prédécesseur avait déjà réclamé en septembre 2020. Cette mesure entraînerait une expulsion définitive et l'impossibilité pour Salah de vivre à Jérusalem mais également en Palestine, c'est à dire l'exil total.

La décision doit maintenant être examinée par le ministre de la Justice israélien et le procureur général.

En septembre 2020, la diplomatie française a dit sa claire opposition à cette volonté. À l'époque, à la demande du Quai d'Orsay, l'Ambassadeur de France en Israël, Eric Danon, avait effectué une démarche auprès du ministère des Affaires étrangères israélien afin de demander à ce que Salah Hamouri puisse « demeurer à Jérusalem » et aussi « permettre à sa famille de le rejoindre ».

Pour rappel, l'épouse française de Salah Hamouri, Elsa Lefort, a été expulsée en 2016, alors enceinte et elle est, depuis cette date, interdite d'entrée en Israël au motif grotesque mais insultant qu'elle serait « un danger pour la sécurité de l'État d'Israël ». L'expulsion d'Elsa oblige Salah à vivre loin de sa femme et de ses enfants. De plus, il est régulièrement arrêté (13 mois de détention administrative en 2018-2019, une semaine en 2020). Constamment il est interrogé et entravé pour voyager afin de leur rendre visite en France. C'est une longue et dure torture psychologique quotidienne pour lui comme pour sa famille.

La carte de résident est le seul papier officiel permettant aux Palestiniens de Jérusalem de vivre chez eux. Elle est délivrée par les autorités israéliennes. Comme tous les Palestiniens de Jérusalem, Salah Hamouri n'a pas de passeport palestinien et ne peut pas en obtenir un.

Cette révocation aboutirait à une expulsion définitive de Salah de sa terre natale. Il ne pourrait plus vivre à Jérusalem ni même en Cisjordanie. Une attaque extrêmement grave contre sa liberté fondamentale reconnue formellement en droit international de vivre sur la terre qui l'a vu naître.

Cet acharnement contre Salah Hamouri illustre la politique israélienne de nettoyage ethnique de Jérusalem ainsi que le harcèlement des défenseurs des droits humains qu'Israël veut pousser au silence.

La France doit désormais agir avec détermination pour stopper cette décision inique et garantir les droits fondamentaux de notre concitoyen : vivre à Jérusalem avec sa femme et ses enfants, pouvoir y exercer sa profession de défenseur des prisonniers politiques palestinien et de pouvoir se déplacer librement.

Remplir le formulaire de contact du Ministère des affaires étrangères à l'adresse suivante : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/me...>

Modèle de courrier

Monsieur le Ministre des affaires étrangères,

Le 30 juin 2021, la ministre de l'Intérieur israélienne, Ayalet Shaked, a annoncé sur les réseaux sociaux avoir signé la révocation du titre de résidence à Jérusalem de notre compatriote, l'avocat franco-palestinien, défenseur des droits de l'Homme, Salah Hamouri.

Cette mesure entraînerait une expulsion définitive et l'impossibilité pour Salah de vivre à Jérusalem mais également en Palestine, c'est à dire l'exil total.

Israël s'est doté en 1952 d'une loi, contraire au droit international, s'octroyant le « droit » d'autoriser ou non les Palestiniens de Jérusalem à vivre sur leur terre natale. Il entend l'utiliser contre Salah Hamouri alors qu'il est né et qu'il vit à Jérusalem depuis 1985.

Cet acharnement d'Israël contre notre compatriote afin qu'il ne puisse pas vivre en famille sur sa terre natale doit cesser.

La France doit lui apporter sa protection et garantir que ses droits fondamentaux - dont celui de vivre sur sa terre natale - soient respectés.

Je vous demande d'œuvrer au nom de la France, pour que Salah Hamouri ne soit pas expulsé de sa terre natale et afin qu'il puisse vivre à Jérusalem avec sa famille.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

[Retrouver et partager l'appel à action sur Facebook](#)

[Retrouver et partager l'appel à action sur Twitter](#)

- Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Signer et partager](#) >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Non-a-l-expulsion-de-Salah-Hamouri-de-Jerusalem>